



Mairie de BRIGNON  
30190

Tél. : 04.66.83.21.72

Fax : 04.66.83.37.11

Internet : [www.brignon.fr](http://www.brignon.fr)

E-mail : [mairie.brignon@wanadoo.fr](mailto:mairie.brignon@wanadoo.fr)

**ARRÊTÉ N° C.20.17**  
**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE à l'élaboration du**  
**PLAN LOCAL d'URBANISME P.L.U et du PÉRIMÈTRE DE**  
**PROTECTION MODIFIÉ P.P.M de la COMMUNE de BRIGNON**

**Le Maire de la commune de BRIGNON,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants, R 123-1 et suivants ;  
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-3 à L123-19 et R123-1 à R123-27 ;  
VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;  
VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;  
VU le décret 2017-626 du 25 avril 2017 ;  
VU le code du patrimoine et notamment ses articles L.621-30 et suivants et R.621-32 et suivants ;  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2001 prescrivant l'élaboration du P.L.U. ;  
VU le projet de P.P.M proposé par l'Architecte des Bâtiments de France examiné par le Conseil Municipal en date du 13 mai 2013 ;  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2017 arrêtant le projet de P.L.U. et approuvant le Projet de Périmètre modifié ;  
VU la décision en date du 27 juin 2017 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes désignant Monsieur Gérard BRINGUÉ, Technicien supérieur en chef des T.P.E retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur ;  
VU les avis des personnes publiques consultées ;  
VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique unique ;  
Après avoir consulté Monsieur Gérard BRINGUÉ en qualité de Commissaire Enquêteur ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il sera procédé à une enquête publique unique sur :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ;
- le Périmètre de Protection Modifié (P.P.M).

**Cette enquête publique se déroulera du 04 septembre 2017 à 09h au 6 octobre 2017 à 12h.**

### **Article 2 :**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le dossier soumis à l'enquête comprend un dossier de présentation se rapportant à l'objet de l'enquête.

Le projet de P.L.U a été soumis à l'autorité environnementale au titre du « cas par cas », qui par décision n°2016-4607 confirme l'absence d'évaluation environnementale du document.

Le dossier de P.L.U contient en outre le bilan de la concertation publique et les avis des personnes publiques associées.

### **Article 3 :**

Les caractéristiques principales du projet du P.L.U. traduites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) s'appuient sur les cinq grandes orientations suivantes :

- protéger l'urbanisation des risques naturels connus et en particulier de l'inondation,
- maintenir l'activité agricole,
- accueillir de nouveaux habitants en développant une offre de logements adaptés,
- conforter l'activité économique et favoriser la mixité fonctionnelle du tissu urbain,
- valoriser le potentiel touristique du territoire communal.

#### **Article 4 :**

Par décision en date du 27 juin 2017 Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes a désigné Monsieur Gérard BRINGUÉ, Technicien supérieur en chef des TPE retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur

#### **Article 5 :**

Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Brignon, pendant toute la durée de l'enquête du :

**4 septembre 2017 à 09h au 6 octobre 2017 à 12h**  
**Aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie**  
**(Du lundi au vendredi de 9h à 12h)**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante :

**Mairie de Brignon**  
**3 rue Frédéric Desmons**  
**30 190 BRIGNON**  
**Monsieur le Commissaire Enquêteur.**

Les dossiers d'enquêtes seront également mis à la disposition du public sur le site internet indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/439>

Les dossiers d'enquête pourront être consultés pendant toute la période de l'enquête sur un poste informatique dédié situé dans la mairie de BRIGNON, 3 rue Frédéric Desmons – 30190 BRIGNON.

Chaque personne pourra formuler, s'il y a lieu, ses observations, propositions et contre-propositions, accompagnées ou non de pièces jointes sur le registre dématérialisé sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/439>

#### **Article 6 :**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête publique, Mairie de Brignon, pour recevoir les observations écrites ou orales, les jours suivants :

- Lundi 4 septembre 2017 : de 9 heures à 12 heures
- Mardi 12 septembre 2017 : de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 22 septembre 2017 : de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 6 octobre 2017 : de 9 heures à 12 heures

#### **Article 7 :**

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la commune de Brignon, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie de ce rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront adressées à Monsieur le Préfet du Département du Gard et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le Public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pendant un an, en Mairie de Brignon, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et publiés sur le site à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/439>



## Article 8 :

Des informations pourront être demandées en Mairie de Brignon, auprès de l'autorité responsable des projets, en la personne de Madame Fabienne VEZON, Maire de Brignon.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

## Article 9 :

A l'issue de l'enquête et tel que cela résulte du Code de l'Urbanisme et du Droit Commun des Enquêtes Publiques du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal délibérera au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) et le projet de Périmètre de Protection Modifié (P.P.M).

## Article 10 :

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus sera porté à la connaissance du Public et sera publié en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les deux journaux régionaux locaux diffusés dans le Département du Gard à savoir :

- Midi Libre
- Le Réveil du Midi

Cet avis d'enquête sera publié :

- par voie d'affichage et éventuellement par tout autre procédé, notamment aux endroits habituels de la Mairie et sur le site de la commune : [www.brignon.fr](http://www.brignon.fr) , 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci,
- sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/439>

Les affiches seront visibles et lisibles des voies publiques et seront conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

L'ensemble des mesures publicitaires sera justifié par un certificat du Maire.

## Article 11 :

Madame le Maire de Brignon, Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Gard et sera affiché en Mairie.

Le Maire  
Fabienne VEZON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000532-20170808-C2017-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/08/2017

Publication : 09/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

